



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur ROUSSEAU .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-9

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-5 et L.1414-2, et le L2121-21,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2026_03_21-1 portant élection du maire,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, peut, à condition d'unanimité, décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret, quand celui-ci n'est pas obligatoire, et procéder à la désignation des représentants à main levée,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 37 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (Monsieur NOVAIS, Madame ARBIA)

PROCEDE à la désignation des membres (5 titulaires et 5 suppléants) de la CAO, au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires	Suppléants
- Sofiane Ghozlane	- Jean-Noël Houdemond
- Christine Carlier	- Céline Gineys
- Didier Le Guen	- Thierry Tasd'Homme
- Paolina La Spina	- Sophie Piot
- Enzo Marano	- Lou-Ann Fillion

CHARGE monsieur le maire, de notifier la présente délibération à chacun des membres désignés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026_03_30-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026

Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 avril 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault